

AVIS PUBLIC



DEMANDES DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au *Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215)*, le Comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 21 août 2019, à 17 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, afin de statuer sur des demandes de certificat d'autorisation de démolition relatives aux bâtiments portant les numéros :

- 1238, rue Bishop, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment de 10 étages, en conservant et intégrant la portion avant du bâtiment existant;
- 170 à 180 boulevard René-Lévesque Est et 188 à 198 boulevard René-Lévesque Est, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment de 20 étages;
- 2361 à 2373, place Dufresne, et sur un projet de réutilisation du sol prévoit la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages comprenant 24 logements et 25 unités de stationnement pour vélo.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, au plus tard le 15 août 2019, faire parvenir une opposition motivée à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »
a/s de Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie
800, boul. De Maisonneuve Est, 19^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Fait à Montréal, le 5 août 2019

Le secrétaire d'arrondissement
Domenico Zambito, avocat